

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2448

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer,
Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sage,
Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 51

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« loterie »

les mots :

« grattage et de tirage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Suite à l'audition de l'ARJEL, il convient de clarifier la rédaction de cet article.